

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Mai 1880.

Chronique générale.

La crise ministérielle n'a pas été longue. Démonstrations dimanche, M. Lepère a été remplacé lundi, et le Journal officiel publiait déjà hier matin ces deux décrets du Président de la République :

M. Constans, député, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes, est nommé ministre de l'intérieur et des cultes, en remplacement de M. Lepère, dont la démission est acceptée.

M. Fallières, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes.

Tous les procureurs généraux près les cours d'appel doivent être appelés à Paris du 10 au 20 juin, afin de recevoir directement du garde des sceaux des instructions précises et formelles relatives à l'intervention du pouvoir judiciaire dans l'application des décrets du 30 juin.

C'est dans ce but que M. Cazot doit avoir, la semaine prochaine, une série de conférences afin d'arriver à une entente commune sur le concours que les magistrats doivent apporter aux fonctionnaires administratifs.

Mahomet est allé à la montagne, qui ne venait pas à lui. Ainsi fait M. de Freycinet à l'égard des congrégations. Elles ne veulent pas venir chercher l'autorisation, c'est l'autorisation qui ira les trouver. On a déjà raconté que le ministre avait fait savoir aux moines de la Grande-Chartreuse qu'il les considérait comme autorisés, à raison du bail que leur avait consenti l'Etat. Un fait analogue vient de se produire pour l'abbaye de Solesmes, que le ministre a déclarée autorisée par le seul fait qu'il y a plusieurs années l'administration avait traité

avec elle pour la continuation de la Gallia Christiana.

Le général Chanzy, dans l'entretien qu'il vient d'avoir avec le Président de la République, ne lui a pas dissimulé que le refus d'extradition du nihiliste Hartmann a produit en Russie, dans l'opinion publique comme dans les sphères officielles, la plus pénible impression. Elle commence à se calmer, mais notre ambassadeur à Saint-Petersbourg pense que notre gouvernement a le devoir de se montrer très-sévère et très-vigilant vis-à-vis du socialisme international, si l'on veut que le gouvernement du Czar ne cherche pas à Berlin l'appui qu'il ne trouverait pas à Paris.

Le ministre de l'intérieur a l'intention d'interdire la réunion du congrès régional ouvrier qui doit avoir lieu à Lyon le mois prochain.

Il a été décidé en conseil des ministres, lisons-nous dans l'Intérêt public de Rochefort, que les processions de la Fête-Dieu seraient interdites cette année dans toute la France. Le ministre va adresser à tous les préfets une circulaire contenant la clause de messidor, qui interdit les manifestations religieuses sur la voie publique, clause qui est intercalée dans le Concordat sous une forme facultative laissée à l'appréciation du gouvernement.

Les Loges maçonniques de Toulouse sont en instance pour obtenir l'autorisation de sortir avec leurs bannières le jour de la Fête-Dieu.

L'Océan de Brest publie la note suivante :

Nous sommes autorisés à annoncer que l'éminent évêque d'Angers, S. Gr. M^{gr} Freppel, cédant aux vives sollicitations d'un grand nombre d'électeurs de la 3^e circonscription de Brest, a déclaré accepter officiellement la candidature catholique qui est ouverte dans cette circonscription, pour remplir le siège laissé vacant par la mort du regretté M. Louis de Kerjégu. Nous

ferons ultérieurement connaître la signification et la portée précise de cette grande candidature qui, posée exclusivement sur le terrain de la défense des intérêts religieux menacés, réjouira le cœur de la France catholique tout entière !

A l'occasion de cette candidature, nous lisons dans l'Union :

Sur le terrain où le gouvernement nous provoque et nous menace, le nom de l'éloquent évêque d'Angers vaut un drapeau. Une souscription est ouverte à Brest pour couvrir les frais de l'élection. Déjà les agents du gouvernement se préparent à combattre avec toute la passion de leurs haines cette candidature qui a le privilège d'exciter leur fureur ; nos amis ont compris qu'ils ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour soutenir cette lutte ardente, et nous avons la confiance que le succès couronnera leurs généreux efforts.

Conversion des Rentes

CHEMINS DE FER.

Au nom de l'économie politique, on veut convertir le 5 0/0. La question paraît des plus simples. Elle est des plus complexes.

Sans doute, s'il n'y avait qu'à dire : « Nous crétons... Tout détenteur de rente 5 0/0 sera tenu, dans les trois mois de ce jour, d'échanger au Trésor 5 fr. de rente contre 4 1/2 en rente 3 0/0 perpétuelle. » — la conversion serait une opération enfantine. Chacun apporterait au plus vite 119 fr., qui lui valent 5 fr. par an, pour prendre, en 3 0/0, coté 85.50, une annuité de 4 fr. 50 équivalant à 128.25, au cours actuel. On gagnerait 9 fr. 25 au troc et la conversion marcherait mieux qu'au trot, elle se ferait au galop.

Cependant, au nom de l'économie politique aussi, il est temps de soulever une autre question, — le rachat des chemins de fer.

La conversion, c'est-à-dire le droit de rachat, le réméré, se trouve tout aussi bien pour les chemins

de fer que pour la rente 5 0/0, dans les prévisions du contrat.

Il n'y a pas, sous un régime d'égalité, rentiers et rentiers ; on est obligé de les fagoter de la même façon ; il ne saurait y avoir deux lois et deux mesures.

C'est parce que le crédit de l'Etat s'élève qu'on trouve indigne de lui qu'il paye 5 0/0 d'intérêt sur l'emprunt national, quand le 3 0/0 perpétuel se capitalise à 3.50 0/0. L'intérêt public commande de décimer la rente 5 0/0.

Est-il donc moins indigne de l'Etat de servir aux actions des chemins de fer un intérêt comme celui-ci :

A l'Est, payé 500 fr., 33 fr. par an, ou 6.60 ; Au Lyon, payé 500 fr., 55 fr. par an, ou 11 0/0 ; Au Midi, payé 500 fr., 40 fr. par an, ou 8 0/0 ; A Orléans, payé 500 fr., 56 fr. par an, ou 11.20 0/0 ; Au Nord, payé 400 fr., 68 fr. par an, ou 17 0/0 ; A l'Ouest, payé 500 fr., 37 fr. par an, ou 7 0/0.

A tous, l'un dans l'autre, deux fois autant qu'au cinq pour cent, — 10 0/0 et même plus !!

Non, non, il est impossible qu'il en soit ainsi.

Et si nous étendions notre raisonnement aux obligations garanties par l'Etat, pourquoi donc la vente de 15 fr. dissimulée sous forme d'une obligation de Lyon 3 0/0, par exemple, aurait-elle le droit de s'épanouir à la cote officielle au taux de 385, ce qui en fait du 5 0/0 à 128 environ ?

C'est même mieux encore.

D'abord, ce n'est pas 15 fr. et c'est 14 fr. seulement que le rentier paie 385 ; il y a l'impôt sur le revenu avec lequel il faut compter. Si l'on ajoute 1/4 à 385, soit 27, on trouve que 15 fr. de rente, payés 412, représentent du 5 0/0 à 137 ou 138.

En second lieu, l'Etat doit à ce rentier-obligataire le remboursement de ces 385 fr. à 300, ou avec une prime de 115 francs.

Dans l'année, le porteur d'une obligation Lyon 3 0/0, payée 385, peut avoir, non-seulement 15 fr. de revenu, mais encore une prime de 115, toucher 130 fr. pour 385, — cas auquel il aura prêté à usure au premier Trésor du monde, à 34 0/0. C'est bien plus scandaleux que pour le porteur du 5 0/0.

On parle d'économiser 34 millions annuellement par la conversion du 5 0/0.

On économiserait, — nous en avons fait le

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Vers la fin de la soirée, Camille se rapprocha de moi.

T'amuses-tu, Hélène ?

Divinement, je n'ai manqué ni une valse, ni un quadrille... Mais tu es venue bien tard... On avait déjà beaucoup dansé.

C'est la famille Kinstone qui nous a retardés. Je rattrape le temps perdu ; je suis engagée pour plus que l'on ne dansera. Comment trouves-tu ma toilette ? délicieuse, n'est-ce pas ? Le beau Henry Kinstone m'a fait le compliment que j'étais une étoile dans un firmament. Il parlait de ma robe. Il l'a trouvée aussi très-gentille quand tu lui as été présentée. C'est un colibri dans un calice de rose, n'est-il dit de toi.

Il est bien aimable, monsieur Kinstone ; il eût aussi dû m'inviter.

Les rois n'invitent que les reines du bal, et tu as encore trop l'air d'une pensionnaire en vacances. Le plaisir de pénétrer te sort par les yeux. Ce n'est pas du tout distingué de laisser voir qu'on se divertit autant.

Oh ! je voudrais que le bal durât toujours, toujours !

Sauter est fatigant. Pour moi, je ne viens ici que pour briller, faire des conquêtes, et être entourée d'adorateurs. Dis-moi, as-tu du succès ?

Hélas !

Montre-moi ton carnet... Ah ! ma chère, tu n'as invité que des maris, des officiers et des jeunes gens nuls.

Ah ! par exemple ! fis-je froissée.

Il n'y a pas de « par exemple ! » Monsieur Corsar, un idiot... Monsieur de Visoul, un benêt... Monsieur Croson, un fat qui a trop de nez dans la figure... Nos officiers ne comptent pas... Et le reste de ta collection, un tas de vieux, c'est-à-dire des maris : ce qui est tout comme, puisqu'ils ne peuvent être des prétendants... Parle-moi de monsieur de Jonbe, de monsieur d'Arfeld, de monsieur Vayner et du beau Henry Kinstone, le héros de la valse. Quel charme ! de l'esprit jusqu'au bout des ongles... des ailes aux pieds.

J'ai eu l'honneur de danser avec monsieur d'Arfeld et je ne l'ai pas trouvé plus spirituel ni plus léger que ceux que tu dénigres. Sa conversation était barométrique, elle a roulé sur l'air du temps ; or, dans ce pays, le beau fixe étant invincible, ses phrases l'ont été aussi.

Monsieur d'Arfeld l'a regardée comme une petite fille insignifiante. Il m'a présenté ses hom-

mages, nous avons beaucoup causé. Ses amis ne se sont-ils point avisés de donner des surnoms aux dames ? Les maigres filles de madame de Bezand, ils les appellent Lady-Ette, Lady-Sette et Lady-Séguée ; la femme de l'Agla, cette mauresque voilée, Lady-Simulée ; la cousine de madame Hello, qu'on critique pour sa légèreté, Lady-Sipée ; mademoiselle de Bear, qui a chauffé sa chaise une partie de la soirée, Lady-Sgrace ; mademoiselle Guy, la célèbre cancanière, Lady-Scorde ; ma mère, Lady-Stinction, et moi, Lady-Vine.

Mais c'est du renouvelé des Grecs, ces méchantes plaisanteries ; pour les rajourner, les moqueurs mériteraient qu'on les surnommât : Monsieur d'Arfeld, qui se fait si bien écouter, Lord-Acle ; monsieur Joube, toujours content de lui, Lord-Riant ; monsieur Kinstone, le triomphateur, Lord-Newent ; monsieur de Sem, qui n'a pas inventé la poudre, Lord-Dinaire ; monsieur Vannois, si piquant, Lord-Tie ; monsieur de Cubes, qui est si laid, Lord-Rible, etc... A ce jeu-là, l'esprit est à la portée de chacun...

Quels sont ces Arabes qui entretiennent ton père ?

Des chefs de grandes tentes, Mohamed et Toumy, des Ben-Messaoud.

Le Caïd et son fils me saluèrent. Je m'empressai de remercier l'Arabe de l'éventail que m'avait envoyé sa fille.

Ne trouves-tu pas cette jeune fille jolie ? demandai-je à Mohamed, qui regardait Camille s'éloigner.

Elle est bien, répondit-il tranquillement.

Seulement bien ! si tu ne dis que cela d'une rose de France, que diras-tu de moi ?

Je dirai que tu es une églantine. L'églantine est la rose de Dieu. Elle a le parfum plus subtil, et s'il me fallait choisir entre vous, l'intelligence m'étant plus douce au cœur que l'éclatante beauté qui te ravit, je cueillerais de préférence la pâquerette au camélia (il faisait allusion aux fleurs de nos coiffures).

Je plaisantai le goût de l'Arabe, et, dégraffant mes bracelets, je recommandai à Toumy de les donner à sa sœur, si, comme son père, elle avait une passion pour cette fleur. Puis nous nous quittâmes en nous promettant de nous revoir dans quelques heures.

Je m'étais assez amusée à cette soirée, les officiers du régiment s'étant cru dans l'obligation de faire sauter, à tour de rôle, la fille de leur capitaine ; et ce fut même à leur complaisance que je dus de ne pas manquer une seule valse ni un seul quadrille. Sans eux, il est probable que je n'eusse pas été aussi recherchée ; la foule attire la foule.

Mais si mon amour-propre sortit sauf de cette épreuve, je serai assez franche pour avouer qu'une certaine amertume se glissa dans le souvenir que

décompte approximatif, — 120 millions par an, au moyen de la conversion ou du rachat des chemins de fer.

Avec pareille économie, on a su se libérer vis-à-vis la Banque de France, à raison des énormes emprunts qu'on lui avait faits.

Avec 150 millions par an, on abaisserait le taux de l'intérêt et on saurait accélérer l'amortissement d'une façon prodigieuse, si on le voulait.

Nous rééditerons, à cette occasion, dans un de nos prochains numéros, le plan financier que nous proposons pour l'emprunt national de 1872. Toute la presse sérieuse de France et d'Angleterre s'en est emparée alors. Avec du 3 0/0, nous faisons tourner les têtes et convertir les dettes de la France et du monde.

C'est le cas d'appliquer le système. Il faut en finir avec cette conversion générale, en y englobant les chemins comme les rentes.

Chronique militaire.

Dans sa réunion de dimanche matin, le conseil des ministres a définitivement choisi la date du dimanche 20 juin pour la fête de la remise des nouveaux drapeaux à l'armée.

La commission du budget a statué sur la suppression des tambours dans l'infanterie, elle approuve la mesure proposée par le général Farre, mesure qui consiste à remplacer les tambours par des clairons.

Tribunaux.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Audience du jeudi 13 mai.

FAUX ET USAGES DE FAUX.

Frédéric Blondel est un repris de justice de l'espèce la plus dangereuse. Son casier judiciaire est tout noir de condamnations. Il est né à Saumur le 8 mars 1846, exerce ou prétend exercer la profession de marchand colporteur, et ne pouvait justifier, quand il a été arrêté, d'aucun domicile fixe.

En 1864, la cour d'assises de la Gironde le condamnait à cinq ans de réclusion. Il faisait alors partie d'une importante bande de voleurs dont les chefs furent eux-mêmes condamnés à vingt ans de travaux forcés.

Le tribunal d'Angers en 1873, pour rupture de ban, lui infligeait la peine très-grave de deux années d'emprisonnement. A Toulouse, pour escroquerie, il s'entendait condamner à cinq mois de prison et plus tard à treize mois par le tribunal de Châteaubriant pour nouvelle rupture de ban. A la suite de cette condamnation il fut enfermé à Fontevault. Son temps expiré, on lui fixa Châteauneuf pour résidence, mais à peine resta-t-il quelques jours dans cette dernière ville. Il s'en échappa, gagna Vierzon, parcourut le Berry, vint à Lyon, colportant des marchandises, surtout des montres. Puis il

habita quelques mois la Suisse et se livra en grand au métier de contrebandier.

Le 20 novembre 1879, il était arrêté à Confolans : arrestation qui, faute de preuve suffisante, avait été suivie d'une ordonnance de non lieu.

Il revint alors à Paris, qu'il ne tarda pas à quitter, et alors, accompagné de son frère, il parcourut successivement les départements de l'Orne et du Maine. Le 27 janvier dernier il se trouvait à la foire de Champigné.

De nombreux porte-monnaies avaient été dérobés. Ses allures, celles de son frère, paraissent suspectes à la gendarmerie qui se lança à leur poursuite ; — or lancer est ici le mot, — car les gendarmes, pour attraper ces malfaiteurs qui se sauvaient à travers champs, furent obligés de mettre leurs chevaux au triple galop.

Blondel, une fois arrêté, déclara se nommer Léon Ledon, nom qu'il avait déjà pris lorsqu'il fut obligé de comparaître devant M. le juge d'instruction de Confolans. Son ballot de marchandises fut soigneusement fouillé. Blondel était porteur d'une somme de 102 fr., dont il ne put expliquer l'origine, de deux factures, l'une constatant le prix réel des marchandises qu'il avait achetées pour revendre ; l'autre, portant un prix fictif et singulièrement élevé de ces mêmes marchandises, sans doute pour en imposer aux clients.

Il possédait encore de faux billets de banque de 500 fr., grossièrement faits et tels qu'on en voit dans les théâtres. Il essaya d'en échanger un à Champigné ; mais l'aubergiste auquel il s'adressa, l'ayant regardé de travers, déclara « qu'il avait voulu rire tout simplement. »

Blondel était depuis longtemps sous la surveillance de la haute police, aussi était-ce pour y échapper qu'il avait pris le nom de Léon Ledon, ayant écrit en 1878 à M. le maire de Bordeaux et au greffier du tribunal civil de cette ville de lui envoyer l'acte de naissance et le casier judiciaire de cette personne. Ces deux lettres étaient signées Léon Ledon ; or, Ledon est actuellement parfaitement existant et même était cité comme témoin.

Les deux pièces qu'il demandait arrivèrent parfaitement à destination. Il s'en servit et prit alors dans tous les actes de sa vie publique, — c'est-à-dire judiciaire, — et privée le nom de Léon Ledon.

Blondel prétend qu'il n'a jamais écrit les lettres qui lui sont reprochées, mais qu'un entrepreneur de Paris lui ayant dit un jour : « Je ne peux vous employer sous votre vrai nom, puisque vous êtes sous la surveillance de la haute police ; mais trouvez-en un autre, et il me sera facile de vous donner du travail. » Il se serait alors empressé d'indiquer à ce futur patron, qui aurait de suite trop complaisamment écrit à Bordeaux, le nom de Léon Ledon.

Rien de plus faux que cette pitoyable excuse. D'ailleurs, cela importe peu aux débats, puisque la question posée au jury sera celle-ci : Blondel est-il coupable d'avoir fabriqué ou fait fabriquer des fausses lettres signées Léon Ledon ?

je remportai de cette soirée. Elle provenait de ce que je n'avais réellement obtenu aucun succès ; j'avais passé inaperçue. De mes danseurs, pas un ne m'avait laissé, par sa conversation ou ses prévenances, une impression favorable ou défavorable. Les noms de la plupart d'entre eux m'étaient inconnus, tous m'étaient indifférents ; et, en récapitulant les plaisirs de la soirée, je trouvais, comme l'Ecclesiaste, qu'en somme les joies du monde ne laissent que vide et tristesse.

Passant ensuite à un autre ordre d'idées, je me pris à regretter de n'être pas jolie, car si je l'eusse été, l'on m'aurait admirée, fêtée, adulée, ainsi que Camille. Là-dessus je me livrai à des aspirations, je formulai des regrets qu'il me serait impossible de définir, et m'endormis en murmurant : Mohamed aura beau dire, on marche sur les pâquerettes... On ne cueille que les roses !...

XI

Fidèles à notre promesse, nous allâmes rendre notre visite aux Arabes.

La maison de Mohamed, grande et vaste, située dans le faubourg Mustapha, était remarquable par son architecture mauresque. Les rares croisées irrégulières et grillées, qui perçaient sa façade, ne pouvaient guère suffire à la circulation de l'air et de la lumière dans l'intérieur de cette habitation, plus semblable à une prison qu'à la demeure d'un Caïd.

Telle en était du moins l'apparence. Mais le sombre porche de la cour principale franchi, nous nous trouvâmes en présence d'un véritable palais où régnait la fraîcheur, l'élégance et la richesse.

Un noir nous annonça à son maître.

Mohamed, démentant la proverbiale lenteur arabe, ne se fit pas attendre.

— Salut à toi, Sidi David, s'écria-t-il en se courbant jusqu'à terre, que le Dieu du Prophète répande sa bénédiction sur ta famille, qu'il accorde la prospérité à ta tente, qu'il charge les oliviers des plus beaux fruits, qu'il couvre tes champs des plus riches moissons et donne la paix et le bonheur aux tiens et à ta descendance ! Gloire à Dieu ! Sois le bienvenu dans ma pauvre demeure.

Sa pauvre demeure ! Le Caïd mentait effrontément ; car de quelque côté que se portât la vue, elle ne s'arrêtait que sur des bois ciselés, des glaces de Venise et des métaux précieux, employés pour l'embellissement de ce superbe édifice avec une profusion qui témoignait de la grande fortune de leur propriétaire.

Toumy nous reçut dans une pièce du rez-de-chaussée, sorte de salon de réception entouré de divans et de coussins brodés d'or.

Sur le marbre des dalles, incrusté de mosaïque, était étendue une natte d'alôès, d'une finesse admirable. Le plafond, en cèdre, était sculpté et peint avec art. Dans les demi-crescents entre les

M. Affichard présente la défense de l'accusé.

Le jury en rapporte un verdict affirmatif, mais reconnaît qu'il existe dans les faits de la cause des circonstances atténuantes en faveur du prévenu.

La Cour condamne Frédéric Blondel à cinq ans de réclusion. (Patriote.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Verrie-Saumur.

DIMANCHE 20 JUIN 1880.

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kilomètres de Saumur.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen. — Welter-Handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillon de la Brosse, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1880, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. — Entrée : 20 fr., au second. — Distance : 1,800 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 10 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Les poids seront publiés le jeudi 17 juin.

PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT — (Steeple-Chase. — A réclamer). — 1,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr., au second. — Poids : 4 ans, 71 kil. ; 5 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge ; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 3 kil. de décharge, et les gentlemen 3 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mèrelle, 3, rue Royale, à Paris.

PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap). — 1,500 fr. pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 fr. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,600 mètres environ.

Engagement jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mèrelle, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le jeudi 10 juin, à midi. Les forfaits pourront être déclarés jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

PRIX DE VERRIE (Grand Steeple-Chase. — Handicap). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr.; forfait, 50 fr., s'il a été déclaré. La moitié des entrées au second. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 22 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 8 juin, avant midi, chez M. Mèrelle, 3, rue Royale, à Paris.

Les poids seront publiés le jeudi 10 juin. Déclaration de forfaits jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi.

PRIX DES VENEURS (Haut and Military — Steeple-Chase). — Un objet d'art pour hacks, poneys et chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugeront convenables.) La tenue de chasse en habit rouge est de rigueur. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade engagés ou qualifiés pour le prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par

des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. — Entrée : 20 fr., au premier, 10 fr. au second. — Distance : 1,300 mètres environ.

Engagements jusqu'au jeudi 17 juin, avant midi, chez M. Guinebert, 8, rue d'Alsace, à Saumur.

Administration.

Présidents honoraires : M. le colonel vicomte de Roys ; M. le Sous-Préfet de Saumur.

Président : M. Emile Proust.

Vice-président : M. le commandant Piélu.

Secrétaire trésorier : M. Georges Guinebert.

Commissaires : MM. de Sarmaison ; d'Hédouville ; de Nizon ; de Vaulogé ; Souriau ; lieutenant de dragons ; Faily, sous lieutenant.

Pour tous renseignements et pour les souscriptions, s'adresser à M. Guinebert, rue d'Alsace, à Saumur.

Lundi 21 juin : **Tir aux Pigeons**. — A 9 heures : GRAND PRIX DE VERRIE (international). — Une bourse de 1,000 fr., ajoutée au produit d'une poule de 100 fr.

Mardi 22 juin : **Paper-Hunt**.

Aux courses de Poitiers, qui ont eu lieu dimanche, le **military** a été gagné par deux officiers de l'École de Saumur : M. Durand de Franville, arrivé premier, et M. Paul Vidal au second.

Le lendemain, pour la première fois, le **Paper-Hunt** a eu lieu à Poitiers. M. Durand de Franville, de l'École de Saumur, a été vainqueur de cette course.

Malgré le désir formulé par une partie des membres du Conseil municipal de Romorantin, le Maire a refusé d'interdire les processions de la Fête-Dieu, et a déclaré au Préfet qu'il donnerait sa démission plutôt que d'apposer sa signature au bas d'un arrêté d'interdiction.

LE CIRQUE SANGER.

Le Cirque Anglo-Américain Sanger est parti de Tours dans la nuit de dimanche à lundi, après avoir réalisé de magnifiques recettes. Aussitôt la dernière représentation terminée, en un tour de main le vélum qui couvre le cirque a été enlevé et, bientôt après, les pièces de charpente. Au bout de deux heures, toute la troupe se dirigeait vers Cinq-Mars, où elle laissait une partie du personnel pour donner une représentation. La autre partie de la troupe faisait à son tour halte à Langeais, d'où elle s'est rendue à Chinon, où deux représentations ont eu lieu hier mardi.

Cette nuit, la troupe est partie de Chinon pour se rendre à Saumur, où elle est arrivée ce matin, vers 9 heures, par la route de Dampierre. Les éléphants sont venus par le chemin de fer de l'Etat.

Aujourd'hui mercredi et demain jeudi, deux représentations seront données chaque jour, la première à 2 heures, la seconde à 8 heures du soir.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons en dimanche une excellente représentation d'opéra, offerte par des artistes de passage. Les spectateurs, malheureusement trop peu nombreux, ont témoigné à diverses reprises, par de chaleureux applaudissements et des rappels, tout le

couchée sur les divans de soie.

Rouge et confuse, je n'osais parler à Néréisse. Ma gaucherie me paralysait ; mais nos regards se croisant dans un mutuel examen, rencontraient nos sourires.

La jeune Arabe, penchée sur moi, m'enveloppait d'une si ardente curiosité que je respirais le léger souffle de son haleine. Son bras enlaçait toujours ma taille, et elle jouait avec les broderies de ma robe de mousseline que recouvrait en partie sa tunique de gaze brochée d'or. Habillée comme les femmes arabes de haute condition, elle portait de larges pantalons de tulle, retenus à la cheville par un cercle d'or. Une petite veste, de même étoffe que sa tunique, s'entr'ouvrait légèrement sur sa poitrine, voilée aux yeux indiscrets par une fine chemise de batiste garnie de dentelles ; une ceinture de soie bleue lui serrait la taille et une aigrette étincelait à la calotte grecque posée coquettement sur le côté droit de la tête.

A ses pieds étaient passées de toignonnas babouches, brodées de perles blanches. Ses bras, couverts, sa chevelure ruisselaient de pierres. Parures inutiles ! sa beauté n'avait nul besoin de leurs feux magiques pour éblouir et charmer.

J'ai vu, depuis, bien des femmes réputées belles, mais d'une beauté comparable à celle de Néréisse.

(A suivre.)

AUGUSTA COBBE.

POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne d'hier : « Au moment de mettre sous presse, le télégraphe nous apporte une douloureuse nouvelle. » Son Eminence Monseigneur le cardinal PIE est mort subitement cette nuit à Angoulême. Le clergé français, le monde catholique tout entier, en perdant l'éminent évêque de Poitiers, font une perte des plus grandes. Elle sera vivement ressentie par tous ceux que les anxiétés de l'heure présente rattachent davantage aux ministres de la religion et aux esprits d'élite qui, comme le cardinal Pie, en sont les plus ardents défenseurs. S. E. le cardinal Pie (Louis-François-Désiré-Edouard), né à Pontgouin (Eure-et-Loir), le 26 septembre 1815, fut nommé évêque de Poitiers par décret du 23 mai 1849, préconisé le 28 septembre, sacré le 23 novembre suivant. Il fut créé cardinal dans le consistoire du 12 mai 1879, du titre de Sainte-Marie de la Victoire. Il avait été, avant d'être élevé à l'épiscopat, vicaire général du diocèse de Chartres.

Faits divers.

Un jeune homme de notre département, dit le Journal du Loiret, fait en ce moment ses vingt-huit jours à l'hôpital de Joigny, parce que le maire du chef-lieu de canton a refusé d'approuver la signature du médecin, sur le certificat qu'on lui a présenté. Il a motivé ce refus en disant qu'il ne voulait pas se compromettre. Et ces choses-là se passent dans l'arrondissement d'Orléans!

Le vin de raisins secs.

Les principaux membres du Syndicat du commerce des vins de Paris sont en grand émoi en ce moment, par suite du mélange qui se fait journellement dans les entrepôts de Paris, au vin naturel, d'une certaine quantité d'un liquide obtenu par la fermentation des raisins secs d'Orient arrosés d'eau et que l'on désigne sous le nom de Vin de raisins secs.

Une plainte à ce sujet a été adressée par la chambre syndicale au conseil municipal. D'après les plaignants, ce mélange, qui a pour effet d'abaisser le prix du vin, donne un produit de mauvaise qualité et constitue une fraude sur la nature de la marchandise vendue. C'est pourquoi ils sollicitent du conseil municipal d'interdire l'introduction, même avec acquits, du Vin de raisins secs dans les dépôts de Paris, créés uniquement pour recevoir des vins, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.

Après en avoir délibéré sur le rapport de M. Maillard, le conseil municipal a repoussé cette pétition, se fondant sur deux considérations: en premier lieu, le vin de raisins secs est une boisson fabriquée par les mêmes procédés que le vin ordinaire, fermentation, pression, soutirage. Cette boisson renferme de l'alcool à une certaine dose. L'administration des contributions directes et celle de l'octroi la considèrent comme vin et l'astreignent à l'impôt, en vertu de divers arrêtés de la cour de cassation. Il n'y a donc pas de motif de l'exonérer, et dès lors elle doit entrer dans les entrepôts comme toute boisson alcoolisée.

En second lieu, il résulte d'une délibération du comité consultatif d'hygiène publique que le Vin de raisins secs, bien que beaucoup plus chargé en sucre que les vins ordinaires, est difficile à découvrir lorsqu'il est mélangé à ceux-ci dans une certaine proportion. De plus, le comité a déclaré que ce Vin ne contient aucune substance nuisible à la santé. (Journal des Campagnes.)

Gazette rimée.

J'étais hier à ma fenêtre; Dans la prairie et les vergers, O mes amis, j'ai vu paraître Du beau printemps les messagers. Le premier, brillant et superbe, Portait un manteau de rayons, De rayons d'or traînant sur l'herbe, Où déjà chantaient les grillons. A son aspect, un frais murmure S'est élevé dans la nature, C'était comme un joyeux réveil! Et tout célébrait la venue, A travers l'azur de la nue, Du grand messager, le Soleil! Combien ma vue était charmée! J'admirais le messager blond, Quand, sur la pelouse embaumée, J'ai vu paraître le second; Humide des pleurs de l'aurore, Il semblait grelotter encore

Dans son corsel de velours vert; Mais, suave métamorphose, J'ai vu s'épanouir la rose. Quand le corsel s'est ouvert!

Près de la fleur que chacun aime, Tout à coup, suspendant son vol, J'ai vu s'arrêter le troisième... C'était un joyeux rossignol!

Je m'écriai, l'âme ravie: — Chaud rayon! Parfum! Harmonie! Messagers du Printemps nouveau, Envirez la nature entière, Qui prend, pour dire sa prière, La fleur, le soleil et l'oiseau!

MARIGNAN D'AUBORD.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du Spasalgique-Maréchal. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Dernières Nouvelles.

Des dépêches parties hier de Roubaix à 3 heures 30 de l'après-midi démentent absolument les nouvelles officielles, qui sont inexactes. Fort peu de grévistes sont rentrés dans les ateliers.

Dans plusieurs établissements où la grève avait éclaté, le travail a recommencé hier matin, il est vrai, mais quelques rares métiers marchent à l'heure qu'il est.

Des fourneaux qui avaient été allumés ont dû être éteints; il y a même des fabriques où certains ouvriers étaient rentrés la semaine dernière, et qui se trouvent de nouveau déserts.

Les grévistes, qui obéissent évidemment à un mot d'ordre, semblent être dans l'attente de quelque événement. Hier matin, des couplets incendiaires ont été affichés sur les murs de divers quartiers et glissés sous les portes.

Ces couplets excitent les ouvriers à la guerre civile, à la révolution... « Il faut que le sang coule pour purger la patrie! Il faut pendre à la lanterne tous les fabricants! »

Ces placards sont illustrés; les dessins représentent d'un côté un patron montant à la guillotine, et de l'autre M. Alfred Reboux, directeur du Journal de Roubaix, pendu à une potence.

Ce journal est pourtant aussi impartial que modéré; depuis le commencement de la grève, il a blâmé seulement le désordre, et s'est borné à conseiller le calme et la dignité aux ouvriers.

Les auteurs du placard font appel aux armes contre ceux qui font tort à la nation; ils engagent en même temps les ouvriers belges à veur prendre part à la lutte.

Pour souligner l'importance des informations télégraphiques ci-dessus, importance qui, d'ailleurs, n'échappera à personne, nous sommes en mesure d'annoncer que le nouveau ministre de l'intérieur, M. Constans, vient de partir précipitamment pour Reims, où les grèves prennent aussi une grande gravité, et d'où, selon toute apparence, il se rendra directement dans le Nord.

REVUE FINANCIÈRE.

Notre marché français s'appuie sur une force qui ne peut pas le trahir: c'est l'abondance des capitaux disponibles; on en a la preuve dans les facultés d'absorption que possède l'épargne et qui se manifestent au profit de toutes nos grandes valeurs. Ainsi, pendant le premier trimestre de l'exercice courant, le public a acheté pour 2 200 000 francs de rentes de plus qu'il n'en a vendu, ce qui correspond à un capital employé de près de 50 000 000 de francs de rentes; le 5 0/0 a fourni à lui seul plus de 1 400 000 francs. Il n'est donc pas douteux que c'est ce dernier titre de rente que l'épargne préfère, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le faire observer.

En abordant une série de valeurs dont la situation est évidemment moins haute que celles de nos rentes, on reconnaît le même empressement de la part des capitaux d'épargne. Chaque jour il se classe dans les portefeuilles des quantités importantes d'obligations foncières ou hypothécaires, à lots ou remboursables, pour un capital double qui émanent soit du Crédit Foncier, soit de la Banque Hypothécaire de France. Ces valeurs offrent une telle sécurité avec de si grands avantages qu'on s'étonne de ne pas voir porter sur elles une part plus considérable des fonds qui alimentent par exemple nos caisses d'épargne. On peut en effet obtenir avec un versement de 150 francs une obligation foncière 1879 et 60 francs une obligation de la Banque-Hypothécaire. Cette somme de 210 francs donne droit à une rente certaine de 520 francs et on acquiert en même temps la chance de lots dont l'importance n'est plus à signaler.

La Société Générale vient d'obtenir un véritable succès dans le placement de ses obligations de la compagnie des Mines de Rio-Tinto.

La Société Générale Française de Crédit réunit dans des proportions égales à propos de la vente publique de 12,000 actions de la Foncière-Transports. Ce titre est littéralement enlevé par les demandes, il est vrai qu'il répond à un placement dont l'avenir paraît devoir être brillant.

Dans cette recherche d'emploi solide par les capitaux, on accorde également beaucoup de faveur à l'obligation de la Banque Hypothécaire de Suède, qui progresse de 462.50 à 463.75, et en actions des Sociétés anonymes des Zincs français qui est à 648.75 et que les calculs de parité avec les valeurs de même ordre appellent à des cours bien supérieurs.

Quant au marché, il procède à un travail de classement qui a pu ramener un peu en arrière les prix de quelques valeurs, mais qui prépare le terrain d'une hausse large et durable.

La Maison POUSSIELGUE FRÈRES, rue Cassette, 15, à Paris, met en vente aujourd'hui la 47^e série de l'Encyclopédie populaire, publiée sous la direction de M. Pierre COLIN. Cette série achève la lettre R et commence la lettre S: c'est dire que cet ouvrage, dont nos lecteurs ont déjà apprécié l'incontestable utilité, touche bientôt à sa fin. La 47^e série nous donne la biographie de M. Rivel, auteur de la fameuse constitution du 30 août 1871, attribuant à M. Thiers la présidence de la République pour deux années. Suivent les notices sur les peintres Robert Fleury et son fils Tony; Robert-Houdin, ce roi des prestidigitateurs; Charles Robin, le médecin célèbre; Robespierre, Robespierre, M^{rs} Roche, le nouvel évêque de Gap; Henri Rochefort, le célèbre pamphlétaire; Rogeard; Roqueplan; Rossi; Rothschild; J. J. Rousseau; Roy de Loulay; Ruggieri; Ruiz-Zorilla; de Sacy; Saint-Arnaud; Sainte-Claire-Deville; Saint-Genest, le brillant polémiste du Figaro; Saint-Marc-Girardin, etc., etc. On voit qu'au point de vue biographique cette série est particulièrement mouvementée et mérite une attention spéciale. Comme géographie, nous signalerons les articles: Rome; Roumanie, Roumélie et Russie, mis au courant des événements jusqu'en janvier 1880; etc., etc. Les lecteurs y trouveront un abrégé de la police du Roulage résumant on ne peut mieux la matière, pour les hommes spéciaux comme pour les gens du monde. La théorie du Roulis intéressera tous ceux qui voyagent, sans, malheureusement, indiquer le moindre spécifique contre le mal de mer; la législation sur les routes sera précieuse pour les maires, les instituteurs, les agents-voyers de toutes sortes; et bien des mères de famille, élevées au Sacré-Cœur, à Paris ou dans les départements, y rencontreront une note sur cet institut célèbre qui a donné à la France tant de femmes distinguées.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Salon de 1880 (3^e article), par Daniel Bernard. — Types russes, par A. Brunet. — Un tisserand irlandais, par E. Herbaut. — Théâtres, par Damon. — La lumière électrique au Salon, par F. Bourgat. — Les dernières élections en Angleterre: quelques types d'hommes politiques, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les Mines d'or dans le Transvaal, par R. Bryon. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{rs} Mary Sumner (fin). — Laboureur dans la Basse-Egypte, tableau de M. R. Beavis. — Bulletin financier. — Almeria, par E. H. — Courrier des Modes, par M^{rs} Iza de Cérigny.

GRAVURES: Arrivée de la Vega à Stockholm. — Types russes. — Un tisserand irlandais. — Les dernières élections en Angleterre: quelques types d'hommes politiques. — La lumière électrique au Salon: Exposition de sculpture. — Les mines d'or du Transvaal, Afrique australe. — Laboureur dans la Basse-Egypte, tableau de M. R. Beavis. — Espagne: le port d'Almeria. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 14 fr.; 50 trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

Marché de Saumur du 15 mai.

Table with 3 columns: Grain type, Price, and Quantity. Includes items like Blé commun, Blé nouv., Froment, Halle, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table with 3 columns: Location/Vintage, Quality, and Price. Includes Coteaux de Saumur, Ordln., Saint-Léger, Le Puy-N., La Vienne, Souzay et environs, Champigny, Varralos, Varrains, Bourgueil, Restigné, Chiron, etc.

